



RÉGIONS GÉOGRAPHIQUES DE L'ICANN

***Version préliminaire du rapport final par le
groupe de travail sur la révision des régions
géographiques
à l'adresse de la communauté de l'ICANN***

Août 2011

**(Appel aux commentaires de la communauté jusqu'au 20 octobre
2011)**

Membres du groupe de travail:

Adiel Akplogan (ASO/NRO)
David Archbold (ccNSO) Président
Fahd Batayneh (ccNSO)
Olga Cavalli (GNSO)
Zahid Jamil (GNSO)
Cheryl Langdon-Orr (ALAC)
Carlton Samuels (ALAC)
Paul Wilson (ASO/NRO)

Soutien de la part du personnel de l'ICANN:

Bart Boswinkel

WGGR – Version préliminaire du rapport final

FR

Mandy Carver
Gisella Gruber-White
Robert Hoggarth

Executive Summary	4
Introduction	5
Background	5
Forming the Working Group:.....	6
The Initial Report:.....	6
The Interim Report:	7
The Scope of the Final Report.....	9
Community Reaction to the Working Group Effort.....	10
Working Group Analysis.....	11
The General Principle of Geographic Diversity.....	12
Application of the Geographic Diversity Principles	12
Alternative Frameworks	13
Other International Regional Structures.....	14
The Regional Internet Registry (RIR) Model.....	14
The Sovereignty and Right of Self-Determination of States.....	16
Use of the New Framework by ICANN Communities	17
“Special Interest Groups” or “Cross-Regional Sub-groups”	19
Transitional Arrangements	21
Oversight and Future Review	21
Summary of Conclusions and Recommendations.....	22

Résumé

1. Dans ce rapport final, le dernier de ses trois rapports prévus, le groupe de travail sur la révision des régions géographiques (ci-après le «groupe de travail») revoit ses efforts et fait un certain nombre de recommandations au conseil d'administration de l'ICANN pour les modifications à la structure et l'application du cadre de régions géographiques de l'ICANN.¹
2. Le groupe de travail estime que le principe de la diversité géographique de l'ICANN reste important et pertinente à la mission de l'ICANN.
3. Le groupe de travail conclut que bien que l'ICANN ait quitté substantiellement du cadre initialement conçu pour allouer aux pays de régions basé sur le classement de division de statistique des Nations Unies sur les pays et régions du monde, l'ICANN a largement été en mesure d'appliquer les principes de la diversité géographique compatible avec les objectifs de diversité de l'organisation.
4. L'objectif initial du CA de l'ICANN était d'adopter une répartition indépendante, reconnue internationalement de pays aux régions géographiques. Le groupe de travail a constaté qu'il n'était pas possible d'établir la catégorisation de la division de statistique des Nations Unies sur les régions prédéfinies de l'ICANN, par conséquent le personnel a jugé nécessaire de s'écarter sensiblement de la répartition initiale. Par ailleurs, le groupe de travail n'a pas été en mesure d'identifier toute autre modèle cohérent ou catégorisation géographique standard appliquée par n'importe quelle combinaison de l'ONU ou d'autres organisations internationales. En l'absence de toute norme uniforme ou établie, le groupe de travail recommande que l'ICANN maintienne ses propres normes pour l'attribution de pays à ses régions géographiques actuelles. Le groupe de travail estime que la structure organisationnelle des Registres Régionaux d'Internet serait le meilleur point de départ pour cette répartition.
5. Bien que le groupe de travail estime que l'ICANN devrait conserver un cadre top-down modifié pour promouvoir la diversité géographique au niveau du CA de l'ICANN, les communautés individuelles et les structures au sein de l'ICANN devraient avoir la souplesse soit d'adopter ce même cadre, soit u de développer leurs propres procédures (avec la supervision du conseil) pour assurer la diversité géographique au sein de leurs propres organisations.

¹ Les représentants de l'ASO / NRO (RIR) ont gardé une position neutre durant toute la procédure du groupe de travail et n'ont pas proposé, soutenu ou appuyé les recommandations finales du groupe de travail.

6. Le groupe de travail reconnaît que, en plus de l'importance de la diversité géographique, tout cadre modifié doit également faire des allocations potentielles pour la diversité culturelle et linguistique. Dans ce contexte, le groupe de travail recommande que l'ICANN permette la création «ascendante» de groupes d'intérêts spéciaux ou transrégionaux pour promouvoir les intérêts et les attributs uniques des communautés qui n'entrent pas dans la structure top-down régionale formelle.
7. Le groupe de travail estime que, si le conseil adopte ces recommandations, il devrait diriger le personnel pour élaborer des directives pour la mise en œuvre du nouveau cadre. Le comité du conseil pertinent doit fournir sur une surveillance permanente du système des régions géographiques lorsqu'il est appliqué par la communauté.

Introduction

Contexte

8. Les règlements de l'ICANN prévoient qu'une des valeurs principales de l'organisation est «la recherche et soutien d'une participation étendue et avisée reflétant la diversité fonctionnelle, **géographique**, et culturelle de l'Internet, à tous les niveaux d'élaboration des politiques et de prise de décision». Voir règlements de l'ICANN - [article 1, section 2, paragraphe 4](#).
9. Les régions géographiques de l'ICANN ont été initialement créées afin de garantir la diversité régionale dans la composition du Conseil d'administration de l'ICANN. Par une résolution du conseil d'administration de l'ICANN adoptée en 2000², le personnel a été instruit d'attribuer des pays à des régions géographiques selon les classifications actuelles de la division statistique de l'ONU (UNSD)³. Il a également introduit le concept de «citoyenneté» en relation avec l'utilisation des régions géographiques de l'ICANN.
10. Par la suite, le cadre des régions géographiques de l'ICANN a été appliqué de diverses manières lors de la définition des structures organisationnelles pour l'ALAC, le GNSO et le ccNSO.
11. Actuellement, les statuts de l'ICANN définissent cinq régions géographiques⁴:

² www.icann.org/en/minutes/minutes-16jul00.htm

³ <http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49regin.htm>

⁴ www.icann.org/en/general/bylaws.htm#VI-5

- L'Afrique;
- L'Amérique du Nord;
- L'Amérique latine/les Caraïbes;
- L'Asie/Australie / Pacifique; et
- L'Europe.

Établissement du groupe de travail:

12. Dans un rapport de septembre 2007 adressé au conseil d'administration de l'ICANN⁵, le ccNSO soulignait un nombre de préoccupations concernant la définition actuelle des régions géographiques et recommandait la désignation d'un groupe de travail à l'échelle de la communauté pour étudier ces questions. Lors de sa réunion à Los Angeles, en novembre 2007⁶, le CA de l'ICANN a demandé à la communauté de l'ICANN, le GNSO, le ccNSO, l'ASO, le GAC et l'ALAC y inclus, de transmettre au personnel de l'ICANN ses remarques sur la recommandation du conseil du ccNSO, à savoir sur la désignation d'un groupe de travail à l'échelle communautaire pour étudier et passer en revue les questions liées à la définition des régions géographiques de l'ICANN, consulter toutes les parties prenantes et soumettre des propositions au conseil d'administration en vue de résoudre les questions portant sur la définition actuelle des régions géographiques de l'ICANN.
13. Suite aux remarques et au soutien de la part du GNSO, de l'ALAC et du GAC, lors de sa réunion au Caire (novembre 2008)⁷, le CA de l'ICANN autorisa l'établissement du groupe de travail proposé. Le conseil d'administration a ensuite approuvé la charte du groupe de travail le 26 juin 2009.⁸

Le rapport initial:

14. La charte autorisée par le CA présente dans ses grandes lignes, un processus à trois volets dans le cadre duquel le groupe de travail prépare d'abord un rapport initial présentant brièvement les applications actuelles des régions géographiques de l'ICANN dans divers processus et structures de l'ICANN et confirmant les questions à traiter par le groupe de travail au cours de ses délibérations. Le

⁵ <http://ccnso.icann.org/workinggroups/ccnso-final-report-regions-wg-240907.pdf>

⁶ www.icann.org/en/minutes/resolutions-02nov07.htm#_Toc55609368

⁷ www.icann.org/en/minutes/resolutions-07nov08.htm#_Toc87682556

⁸ Des copies de la charte, dans les six langues des NU, sont publiées dans l'espace consacré au forum de consultation publique sur la page Web de consultation publique de l'ICANN (voir - <http://www.icann.org/en/public-comment/public-comment-200909.html#geo-regions-review>).

rapport initial a été publié le 31 juillet 2009 dans les six langues officielles des NU et a été proposé à l'examen et aux commentaires de la communauté pendant une période de consultation publique de 35 jours (<http://www.icann.org/en/public-comment/public-comment-200909.html#geo-regions-review>).

15. Dans ce rapport initial, le groupe de travail identifiait les diverses applications et fonctions auxquelles les «régions géographiques de l'ICANN» étaient actuellement appliquées par les structures existantes de l'ICANN. Il décrivait brièvement d'autres structures et processus identifiés au niveau régional et utilisés au sein de l'ICANN mais non définis dans les règlements. Dans le rapport initial, le groupe de travail mentionnait également en détail, sans commentaires ou analyse, les «points» qu'il estimait devoir être couverts au cours de ses études à venir.
16. Le rapport initial comportait trois questions spécifiques sur lesquelles le groupe de travail sollicitait des commentaires de la communauté. D'abord, malgré sa recherche approfondie, le groupe de travail était particulièrement préoccupé par l'éventualité d'avoir laissé passer des usages ou des applications spécifiques du cadre des régions géographiques dans les structures organisationnelles de l'ICANN. Le groupe de travail demandait à la communauté d'identifier toutes les applications qu'il aurait éventuellement laissé passer. Le groupe de travail demandait également à la communauté de confirmer que son champ de travail devrait se limiter à ces usages et applications et non pas entrer dans le détail de certaines des applications opérationnelles spécifiques pour lesquelles des considérations géographiques sont actuellement utilisées par le personnel de l'ICANN.
17. Deuxièmement, le groupe de travail demandait si les «catégories d'usage» qu'il avait identifiées étaient suffisantes et adéquates. Le rapport initial identifiait la représentation, la participation et les opérations comme étant les trois principales «catégories d'usage» pour lesquelles les régions géographiques étaient actuellement utilisées au sein de la communauté de l'ICANN. Ces catégories sont une composante importante du cadre d'analyse du groupe de travail.
18. Enfin, le rapport initial présentait une liste de 25 «points à prendre en considération» potentiels et demandait à la communauté de se prononcer sur les questions qu'il faudrait supprimer et sur les ajouts éventuels à la liste.

Le rapport intermédiaire:

19. Ce rapport intermédiaire tire parti des bases du rapport initial du groupe de travail et commence à se concentrer sur les principes généraux, les réflexions spécifiques et certaines des questions critiques («points») qu'il a essayé de traiter dans son rapport final. Il a offert (a) une révision de l'historique, des objectifs et

des principes généraux du cadre des régions géographiques de l'ICANN; (b) il a soulevé un nombre de questions stratégiques fondamentales qu'il a soumis à l'examen de la communauté; et (c) il s'est étendu sur un nombre de points spécifiques identifiés dans le rapport initial qui seront probablement traités dans le rapport final. Ce rapport intermédiaire a été publié le 12 novembre 2010 dans les six langues officielles des NU et a été proposé à l'examen et aux commentaires de la communauté pendant une période de consultation publique de 80 jours (voir <http://www.icann.org/en/public-comment/public-comment-201101-en.htm#geo-regions-interim-report>).

20. Le rapport intermédiaire a examiné minutieusement les applications historiques du cadre des régions géographiques de l'ICANN depuis ses origines dans le «Livre vert» jusqu'à nos jours. Il a examiné l'histoire du principe de la «diversité géographique» de l'ICANN et l'évolution du cadre des régions géographiques.
21. De cette recherche du groupe de travail a conclu que:
 - a. Les régions géographiques ont d'abord été définies comme une aide pour assurer «une large représentation internationale» au conseil de l'ICANN. Initialement, ils n'avaient d'autre but.
 - b. Le département américain du commerce/la NTIA et d'autres parties prenantes s'attendait à ce que la composition du conseil d'administration de l'ICANN devrait «refléter la diversité géographique et fonctionnelle de l'Internet». Comme ils avaient prévu que l'Internet allait changer au fil du temps, ils croyaient que les procédures pour la nomination des membres du CA devrait être «suffisamment souple pour permettre une évolution pour refléter les changements dans le regroupement des parties prenantes d'Internet». Sentiments sur cette question avaient été suffisamment forts pour que l'ICANN ait cru devoir modifier ses statuts initiaux pour ajouter «libellé qui rend clair que toute réflexion sur les changements dans les pays inclus dans des régions géographiques ou autres questions relatives à la diversité géographique prendra en compte l'évolution de l'Internet».
 - c. Le cycle de révision de trois ans de la section 6 des statuts (représentation internationale) a été destiné à couvrir les régions elles-mêmes ainsi que la répartition des pays de chaque région.
 - d. Il n'y a rien dans le dossier public qui explique comment les régions elles-mêmes ont été choisies, mais il est connu que les deux livres verts et blancs suggèrent que des représentants de l'APNIC, l'ARIN et du RIPE devraient faire partie du CA de l'ICANN. Il est donc possible que les zones d'exploitation principale de ces trois RIR ont été choisis comme les trois premières régions

(c'est-à-dire l'Asie/Australie/Pacifique, l'Amérique du Nord et l'Europe respectivement) avec l'Amérique latine/les Caraïbes et l'Afrique étant considérés comme le RIR prochaines susceptibles d'être établies.

- e. Quelle que soit la raison de la définition initiale (et toujours d'actualité) des régions de l'ICANN (c'est-à-dire l'Afrique, l'Amérique du Nord; Amérique latine/ Caraïbes, Asie/Australie/Pacifique et Europe), le groupe de travail a conclu que ce n'était pas l'adoption de toute division communément reconnue du monde, telle que «continents»⁹, ni une définition utilisée par toute autre organisation que le groupe de travail aurait été en mesure d'identifier. Ces régions sont uniques à l'ICANN.
- f. Par conséquent de (e) ci-dessus, le groupe de travail a déterminé que les tentatives ultérieures de allouer strictement des pays aux régions "en conformité avec les normes internationales»¹⁰ ou d'adopter «une liste officielle préparée avec indépendante»¹¹ ont été condamnées à l'échec.
- g. Le groupe de travail a été incapable de trouver une résolution du CA de l'ICANN autorisant la répartition actuelle des pays de régions géographiques.

La portée du rapport final

- 22. Ce rapport final décrit les recommandations spécifiques du groupe de travail au CA de l'ICANN concernant la façon dont l'actuel cadre des régions géographiques peut être modifié pour assurer que les principes d'organisation de la diversité géographique et culturelle soient honorés et entretenus.¹² Ces recommandations sont fondées sur des recherches approfondies, des consultations communautaires approfondies et reflètent les points de vue d'un large éventail de la communauté de l'ICANN.
- 23. Une version préliminaire de ce rapport final a également été distribuée à la communauté pour examen et commentaires avant sa finalisation, et conformément à la charte du groupe de travail approuvée par le conseil, tous les SO et AC auront l'occasion d'examiner et de commenter ce document avant qu'il soit formellement soumis au conseil.

⁹ http://en.wikipedia.org/wiki/Continent#Number_of_continents

¹⁰ www.icann.org/en/committees/gac/communiqu-14jul00.htm#D

¹¹ www.icann.org/en/minutes/minutes-16jul00.htm

¹² Les représentants de l'ASO / NRO (RIR) ont gardé une position neutre durant toute la procédure du groupe de travail et n'ont pas proposé, soutenu ou appuyé les recommandations finales du groupe de travail.

Réaction de la communauté à l'effort du groupe de travail

24. Les membres du groupe de travail sont très conscients de la sensibilité de cette question à de nombreux membres de la communauté de l'ICANN. Les membres sont conscients que toute modification de la structure pourrait avoir des répercussions sur les opérations au sein de l'ICANN et ses différentes communautés.
25. La structure entière de cet effort du groupe de travail a été organisée pour atteindre une large contribution de la communauté. Tous les SO et AC particuliers de l'ICANN ont eu l'occasion de commenter le concept de groupe de travail communautaire et chaque communauté a été invitée à envoyer des participants pour s'impliquer avec le groupe de travail (tous sauf le RSSAC ont contribué des membres). Toute la communauté a eu l'occasion de commenter la proposition de charte du groupe de travail avant qu'elle ne soit approuvée par le conseil (voir [période de commentaires du public sur la charte du groupe de travail sur l'examen des régions géographiques de mars 2009](#)).
26. Tout rapport écrit généré par le groupe de travail a été publié dans les six langues des Nations Unies et chacun a été soumis à l'examen de communauté étendu et à des opportunités de commentaires. Les membres du groupe de travail ont individuellement communiqué les progrès du groupe à leurs communautés respectives. Le groupe de travail a également parrainé une enquête communautaire (dans les six langues des Nations Unies et en portugais) en cherchant une autre forme de contribution de la communauté sur le cadre des régions géographiques. En outre, une séance publique a été menée à la réunion publique de l'ICANN à Bruxelles (et des ateliers publics ont été réalisés lors des réunions publiques à Carthagène (décembre 2010), San Francisco (mars 2011) et Singapour (juin 2011), afin de recueillir les perspectives communautaires sur ce sujet.
27. La compréhension des fondements historiques et de l'évolution du cadre des régions géographiques de l'ICANN a incité le groupe de travail à se poser plusieurs questions fondamentales de la communauté de l'ICANN dans son rapport intérimaire.
 - a. Le cadre existant des régions géographiques a-t-il produit l'effet escompté?
 - b. Les cinq régions sont-elles encore pertinentes, raisonnables et défendables en l'année 2010?
 - c. Sont les régions, en fait, en accord avec les normes internationales d'aujourd'hui?

28. Les réponses de la communauté au rapport intérimaire a été diverses, mais pas incompatibles. Bien que limités en nombre, les commentaires reçus ont soulevé un certain nombre de questions pour que le groupe de travail les examine. Plusieurs commentateurs ont encouragé le groupe de travail à prendre un rôle actif dans la formulation de recommandations pour régler le cadre des régions géographiques de l'ICANN.
29. Les commentateurs sur le rapport intérimaire ont adressé une variété de sujets. Certains sujets inévitablement et nécessairement se chevauchaient. Une catégorie de commentaires a adressé la portée des recommandations potentielles du groupe de travail. Un certain nombre de commentaires a déclaré que le groupe de travail ne devraient pas se sentir contraint de recommander des ajustements au cadre de régions géographiques. Une deuxième catégorie d'observations a porté sur les types d'ajustements que le groupe de travail devrait recommander. La liste complète des problématiques et des questions soulevées par les commentateurs comprennent:
- a. La portée des recommandations potentielles disponible au groupe de travail;
 - b. Un avertissement sur des conséquences imprévues;
 - c. Des opinions sur le cadre des régions géographiques existant;
 - d. Comment classer les régions - Options pour des recommandations du groupe de travail;
 - e. Option - Considérer la création de nouvelles régions - Une nouvelle région pour "les petits États insulaires en développement»;
 - f. Option - Déplacer des États spécifiques vers des régions les plus appropriées;
 - g. Considérer l'objet de la diversité géographique dans les processus de l'ICANN;
 - h. Culture, Langue et autres mesures de la diversité, et
 - i. La nécessité de revoir régulièrement le cadre de régions géographiques
30. Une copie complète du résumé du personnel et des analyses des observations soumises par écrit est jointe au présent rapport en Annexe A.

Analyse du groupes de travail

31. La discussion sur l'analyse du groupe de travail est regroupée en trois catégories principales: (1) le cadre existant, (2) les recommandations à appliquer avec souplesse au nouveau cadre sur une base communautaire par la communauté, et (3) les recommandations pour une transition vers, a surveillance continue de et examen futur et l'évaluation du cadre nouvellement révisé.

Le principe général de la diversité géographique

32. Règlements de l'ICANN article 1, section 2 détaille les valeurs fondamentales de l'ICANN. Ceux-ci incluent notamment, au paragraphe 4, l'objectif de l'ICANN:

«Solliciter et soutenir une participation étendue et éclairée qui réfléchit la diversité fonctionnelle, géographique et culturelle de l'Internet à tous les niveaux d'élaboration des politiques et de prise de décision.»

33. La recherche du groupe de travail révèle que la communauté de l'ICANN a fait un bon travail d'intégrer ces valeurs dans les activités de ses différentes communautés - si ce n'est pas dans le cadre d'une stratégie clairement définie, au moins en esprit sur une base communautaire par la communauté.
34. Parce que le règlement décrit séparément la diversité «fonctionnelle», «géographique» et «culturelle», on pourrait dire que chaque catégorie devrait avoir ses propres principes opérationnels, cadre ou système. Le groupe de travail conclut que le respect de l'esprit de l'article 1, section 2 ne nécessite pas une telle action exhaustive, mais il oblige l'organisme à utiliser un cadre qui permet que ces principes soient examinés par chaque communauté de l'ICANN.
35. Le groupe de travail estime que le principe général de la diversité géographique est précieux et doit être préservé. Aucune opinion dissidente n'a été reçue.

Application des principes de diversité géographique

36. En 2000 le CA de l'ICANN a demandé au personnel d'attribuer des pays à des régions géographiques selon les classifications actuelles de la division statistique de l'ONU (UNSD). Le groupe de travail est d'accord avec le rapport du ccNSO de septembre 2007 au CA que, comme actuellement composé, les cinq régions géographiques de l'ICANN sont significativement différentes de celles définies par l'UNSD. Le groupe de travail a constaté que depuis l'an 2000, toute connexion aux classifications UNSD s'est érodée puisque le concept de diversité géographique a été élargi au-delà de l'application du conseil de l'ICANN et a été étendu pour inclure d'autres structures organisationnelles (principalement les organisations de soutien et les comités consultatifs- les «SO et AC») au sein de la communauté de

l'ICANN.

37. L'application et l'évolution de la structure des régions géographiques au-delà du CA à d'autres communautés et structures de l'ICANN au cours de la dernière décennie semble avoir été en grande partie sur une base communautaire par la communauté, surtout au moment que les statuts de chaque communauté ont été initialement rédigés, et n'a pas été tirée par une application stratégique cohérente du cadre de régions géographiques.
38. Les régions géographiques actuelles de l'ICANN ne correspondent pas à toute méthode internationalement reconnue de la définition des régions du monde, ils ne reflètent pas la composition actuelle de la communauté Internet (et il est douteux qu'ils l'aient jamais fait).
39. Malgré ce départ à partir du cadre d'origine, le groupe de travail a constaté que l'extension des principes de la diversité géographique au-delà du conseil à d'autres structures et communautés a été très efficace. Toutefois, elle a aussi créé un grand nombre d'anomalies qui doivent être résolues. Comme l'organisation de l'ICANN continue de mûrir, le groupe de travail croit qu'il est essentiel pour l'organisation d'adopter maintenant une approche plus rigoureuse en redéfinissant un cadre de classification claire et cohérente qui attribue les pays et territoires aux régions.

Des cadres alternatifs

40. Basé sur ses recherches et ses échanges avec la communauté, le groupe de travail conclut que la réduction du nombre de régions de l'ICANN n'est ni voulue ni une option viable. Par exemple, les membres de la communauté ont exprimé leur inquiétude que la taille et la répartition des régions actuelles exige déjà que quelques membres de la communauté parcourent de grandes distances pour participer à des événements régionaux. Cette option n'est pas prise en considération.
41. En plus de promouvoir la diversité géographique, les structures et les processus de l'ICANN devraient réduire les obstacles à la participation et l'engagement par les membres de la communauté autant que possible. La taille des régions actuelles crée des circonstances où certaines personnes doivent parcourir de longues distances pour des réunions face-à-face. De (plus) petites régions pourraient répondre à cette préoccupation. Il y a également eu des appels pour la création de nouvelles régions (par exemple, les États arabes et des petits États insulaires).
42. Toutefois, l'augmentation du nombre de régions aurait un impact considérable sur

la structure organisationnelle, les ressources, les processus et les pratiques de l'ICANN. L'ajout d'une seule région au cadre exigerait presque certainement que le CA et les communautés de l'ICANN ajustent ou étendent leurs structures de gestion et d'administration, à certains égards importants.

43. Par exemple, dans la communauté At-Large il y a actuellement cinq organisations régionales At-Large (RALO) qui sont conçus pour refléter les cinq régions géographiques de l'ICANN. En plus de modifier la composition des structures de gestion, l'ajout d'une nouvelle région au cadre de régions géographiques existantes aurait probablement besoin de la création d'un nouveau RALO avec une infrastructure similaire des RALO existants. Cela exigerait de l'ICANN à faciliter d'autres installations de réunion (des salles pour les réunions de l'ICANN) ou organiser des capacités de conférence téléphoniques élargies pour les réunions communautaires et cela pourrait augmenter le budget de voyage de l'ICANN.
44. De plus, certains commentateurs de la communauté ont fait remarquer qu'il est déjà difficile pour certains groupes de parties prenantes de répondre aux exigences de diversité géographique dans leurs structures respectives de l'ICANN. La création de toute nouvelle région géographique - dans le court terme - pourrait contribuer à une pénurie de participants communautaires potentiels dans les structures de l'ICANN.

D'autres structures régionales internationales

45. Le groupe de travail a examiné de nombreuses structures géographiques régionales différentes comme celles qui sont appliquées par diverses organisations internationales. Le groupe de travail a examiné de près les systèmes d'attributions géographique du programme de développement des nations unies (UNDP), du conseil économique et social des nations unies (UNESCO), de l'ITU, du conseil de l'ITU (ITUC), du bureau de développement de télécommunications de l'ITU, du bureau de télécommunications de l'ITU, du bureau de radiocommunications de l'ITU et des registres régionaux d'internet (RIR). Chaque système est différent. La seule pratique commune des différentes organisations de l'ONU est que les pays forment des groupes ad hoc pour traiter les questions d'intérêt mutuel. Ces arrangements peuvent être formels et à long terme, tels que les nations non-alignés ou le Commonwealth des Nations. D'autres sont informels et de courte durée pour faire face à un problème particulier et se terminent dès qu'il est résolu.

Le modèle de registre régional sur Internet (RIR)

46. Compte tenu de tout ce qui précède, le groupe de travail estime que dans l'intérêt de la bonne gouvernance l'ICANN doit adopter et maintenir son propre cadre géographique régional. Un tel cadre existe déjà dans le domaine de l'ICANN. Il avait été développé avec succès et appliqué par les registres régionaux d'internet (RIR). Le système de RIR actuel divise le monde en 5 régions sur la seule base de leur emplacement géographique. Celles-ci sont: AfriNIC (Afrique), APNIC (Asie Pacifique), ARIN (Canada, États-Unis et plusieurs nations insulaires des Caraïbes et de l'océan Atlantique Nord), LACNIC (Mexique, Amérique centrale, Amérique du Sud et Amérique latine et zone des Caraïbes), et RIPE NCC (Europe, Moyen-Orient et parties de l'Asie Centrale).
47. Utiliser le système des RIR comme le point de départ pour une révision du cadre régional a un certain nombre d'avantages, notamment:
 - a. Le nombre de régions resterait à cinq, évitant ainsi l'importante restructuration qui résulteraient d'un changement dans le nombre de régions.
 - b. Fondamentalement, l'ICANN est une organisation technique et ainsi aligner les régions avec les «infrastructures» techniques du système d'allocation de ressources de numérotation semble logique et défendable.
 - c. S'il est adopté sans modification, un total de 62 pays et territoires se déplaceraient vers de nouvelles régions, mais beaucoup d'entre eux sont le résultat de l'attribution des territoires à leur région géographique plutôt que vers la région de leur mère patrie (voir les paragraphes 48 et 50-53 ci-dessous).
 - d. Un deuxième groupe de modifications serait le passage de plusieurs pays du Moyen-Orient et d'Asie centrale en dehors de la région d'Asie/Pacifique/Australie dans la région européenne (RIPE). Cela aiderait à réduire la propagation géographique très large de l'Asie/Pacifique et également satisfaire les souhaits de la plupart des pays concernés qui se considèrent comme plus orientés vers l'Europe vers l'Asie.
 - e. Le troisième groupe de modifications verrait bien des anglophones et les Antilles françaises se déplacer dans la région de l'Amérique du Nord (ARIN) depuis la région LAC (et en Europe, dans le cas de certains territoires). La plupart de ces pays ont des liens linguistiques, culturelles et de voyage plus étroits avec l'Amérique du Nord qu'ils n'en ont avec l'Amérique latine. En outre, ceci augmenterait le nombre de pays en ce qui a déjà été une région numériquement très faible et devrait augmenter les possibilités de représentation et de participation au sein de la région.

- f. Comme il a été demandé, il n'y aurait aucun changement pour la région africaine.
 - g. Ceci devrait encourager la participation puisque des réunions conjointes des régions de la RIR et de l'ICANN devraient être possibles.
48. Les inconvénients de l'adoption du cadre des RIR comprennent:
- a. Aucune région arabe ne serait créée comme cela avait été demandé.
 - b. Les pays des Caraïbes seraient divisés entre deux régions, en partie sur la géographie et en partie selon la langue.
 - c. Certains pays ne souhaitent pas changer de région.
 - d. Certaines «mères patries» peuvent ne pas souhaiter que leur territoire se trouve dans une région différente d'elles.
49. Le groupe de travail estime que les mesures détaillées ci-dessous contribueront à atténuer ces inconvénients.

La souveraineté et le droit d'auto-détermination des états

50. Afin de protéger la souveraineté et le droit d'autodétermination des états, le groupe de travail recommande que dans le cadre d'un processus de transition, à tous les pays et territoires dont la répartition régionale doit être modifiée doit être donné la possibilité de rester dans leur région actuelle. Il est envisagé que ce serait une occasion unique et que la demande devrait être initiée ou soutenue par le gouvernement local du pays ou le territoire concerné.
51. Le cadre existant des régions géographiques appliquée par l'ICANN alloue tous les «territoires dépendants ou d'outre-mer» à la même région que leur pays mère, indépendamment de leur localisation géographique. Il semblerait que cette décision a été prise sur l'hypothèse que les relations juridiques et politiques entre les territoires et pays d'origine sont les mêmes dans tous les cas. Ce n'est pas toujours vrai. Dans certains cas, les indigènes d'un territoire dépendant sont des citoyens de la mère-patrie - dans d'autres cas ils ne le sont pas. Certains territoires sont considérés comme une partie intégrante de leur mère patrie. D'autres ont des degrés divers d'autonomie gouvernementale. Les langues maternelles ou les cultures de ces territoires dépendants peuvent diverger considérablement de celles de la mère patrie. En outre les questions qui ont une incidence sur ces territoires peuvent différer des questions de première importance pour la mère patrie.

52. L'ICANN ne devrait pas s'impliquer dans des relations complexes et divergentes entre les territoires et pays d'origine, mais il ne devrait pas imposer ses propres décisions unilatérales. Les territoires individuels devraient être en mesure d'opter pour rester dans leur région actuelle ou déménager dans la région proposée dans le nouveau cadre en conformité avec les souhaits de la communauté Internet du territoire et le gouvernement de ce territoire. Cependant, aucune nouvelle allocation ne devrait être faite si des objections sont soulevées par le gouvernement de la mère patrie.
53. Le conseil pourrait envisager d'accorder une capacité plus générale pour que les pays recherchent la réaffectation d'une région à l'autre. Le groupe de travail croit que cette souplesse supplémentaire est souhaitable, mais que, en cas d'accord, elle devrait être soumise aux contraintes suivantes ou similaires:
 - a. Pour permettre au nouveau système de s'installer, aucune réaffectation «ad hoc» devrait être autorisée avant le premier examen quinquennal du système (voir paragraphe 71 ci-dessous).
 - b. Toute demande de réaffectation doit avoir le soutien du gouvernement du pays ou du territoire.
 - c. Aucun pays ne peut demander une réaffectation plus fréquemment qu'une fois tous les 10 ans.
 - d. Il faudrait envisager de limiter la réaffectation à une région adjacente à la région existante.
54. Une fois une réaffectation est faite, elle doit être applicable à TOUTES les structures de l'ICANN (aux SO, AC et au conseil de manière cohérente.)

L'utilisation du nouveau cadre par les communautés de l'ICANN

55. Dans son rapport initial, le groupe de travail a noté que le concept original de la diversité géographique/régionale dans la composition de représentation du conseil d'administration de l'ICANN a été élargi au fil des années pour s'étendre à presque tous les sous-structures de l'organisation de l'ICANN. Ce concept reflète désormais non seulement la diversité de la représentation dans les différentes communautés, mais comprend également des considérations de la façon dont la participation communautaire est encouragée/soutenue et affecte aussi la gestion des ressources techniques et administratives de l'organisation.
56. Le nouveau cadre de régions devrait s'appliquer à la population de l'administration de l'ICANN d'une manière claire et cohérente, mais l'application du système à des

structures de la communauté ICANN au delà du conseil devrait permettre une flexibilité considérable. Le groupe de travail constate que l'expérience au cours de la dernière décennie a montré que les collectivités sont les mieux placés pour élaborer des solutions opérationnelles uniques qui respectent l'objectif central de la diversité géographique au sein de leurs opérations.

57. Bien que le groupe de travail recommande que l'ICANN devrait maintenir une seule "structure géographique régionale» top-down modifiée, la façon dont chaque SO-AC répond aux exigences de la diversité géographique et culturelle de ce système devrait être à eux. Les collectivités peuvent, ou non, faire usage du cadre régional. Il devrait être constaté que le groupe de travail NE suggère PAS que chaque SO ou AC soit autorisé à créer son propre cadre régional. Soit le cadre à l'échelle de l'ICANN est utilisé, soit une autre méthode pour assurer la diversité peut être proposée pour examen et approbation du CA.
58. Bien que le CA pourrait conclure que le strict respect de certaines normes pourrait être la meilleure façon d'encourager la participation et l'accumulation de compétences régionales ou la participation à certaines zones, le cadre géographique des régions ne doit pas être si inflexible quant à la force de certaines communautés à l'emporter sur la volonté de participants sous-qualifiés de répondre à l'exigence de la participation régionale.
59. Le groupe de travail recommande que, dès l'adoption du nouveau cadre révisé, le conseil donnera à toutes les structures SO et AC la possibilité d'examiner leurs propres règlements ou exigences de la charte en tant qu'elles s'appliquent à des principes d'organisation de la diversité géographique et culturelle. Au minimum, les SO et AC devraient aborder et tenter de résoudre le problème actuel où les règlements de la diversité du conseil ont à voir avec la citoyenneté (ou résidence) ou des individus, mais certains SO et AC tentent d'appliquer les mêmes règles aux pays et aux territoires. Où les révisions sont recommandées par les communautés individuelles, le conseil devrait examiner si d'ultérieures modifications aux règlements à l'échelle de l'ICANN sont souhaitables ou nécessaires.

«Groupes d'intérêt spécial» ou «sous-groupes transrégionaux»

60. Au cours de leurs recherches et des consultations communautaires, il est devenu clair pour les membres du groupe de travail que l'évolution des normes internationales de l'ICANN oblige à prendre en considération accrue les éléments culturels et linguistiques de la diversité - notamment en ce qui a trait aux éléments de la diversité géographique.
61. Au cours des dix dernières années, une plus large reconnaissance de ce que la "diversité" signifie à la communauté de l'ICANN a évolué. La géographie reste de première importance, en particulier au niveau du conseil, mais d'autres considérations de la culture et de la diversité linguistique ont également été soulevées de temps en temps. Si l'ICANN a l'intention de rester fidèle au concept de «l'évolution des normes internationales», alors ces éléments supplémentaires doivent être adressables dans le contexte du cadre des régions géographiques.
62. Comme l'organisation de l'ICANN se lance dans sa prochaine phase d'existence, il faut rester conscient que les membres de la communauté qui ne participent pas actuellement peuvent être tout aussi importants pour la santé et la diversité de l'organisation que ceux qui sont actuellement actifs et participants. Les régions sous-représentées ou des communautés qui ne sont actuellement pas conscients de l'importance de l'ICANN sur leur travail doivent avoir la possibilité de trouver leur place dans le cadre.
63. Des observations formelles écrites et des commentaires informels de la communauté aux membres du groupe de travail au cours de la dernière année reflètent une conscience accrue des avantages potentiels de et des intérêts en diversité culturelle et linguistique au sein de la communauté de l'ICANN. Pendant les diverses possibilités de consultation publique sur les rapports initiaux et intermédiaires du groupe de travail, un certain nombre de commentateurs a appelé qu'une «région arabe» devrait être créée. Certaines ont reflété que la communauté arabe n'est pas limitée à une région géographique spécifique dans laquelle des "ccTLD arabes, des LIR arabes, le secteur privé, la société civile, et d'autres sont dispersés" à travers le monde dont certains en Asie/Pacifique, certains en Europe, certaines en Afrique. Cet intérêt semble refléter les liens culturels et linguistiques qui ne sont pas particulièrement liés à une région géographique spécifique.
64. La récente initiative d'introduire des noms de domaine internationalisés (IDN) contribue également à la notion de croissance de potentiels regroupements transrégionaux. À compter du 15 mai 2011, l'ICANN avait reçu un total de 34

demandes individuelles de «fast track» IDN.¹³

65. En outre, les représentants des petits états insulaires ont parlé avec les membres du groupe de travail sur les caractéristiques uniques qu'ils partagent (par exemple, la taille géographique - et non l'emplacement) avec d'autres souverainetés qui peuvent ne pas être en toute proximité géographique avec eux.
66. Dans ce contexte, le groupe de travail recommande que l'ICANN cherche des façons de reconnaître et d'accueillir des groupes d'intérêts spéciaux ou des sous-régions. Certains de ces groupements pourraient restreindre leur intérêt pour un seule SO ou AC, tandis que d'autres couvrent l'ensemble des communautés de l'ICANN. Cette recommandation permettrait, par exemple, aux petites nations insulaires, aux pays des Caraïbes (qui, sous la recommandation du groupe de travail seraient répartis entre l'Amérique du Nord et d'Amérique latine) ou au Etats arabes à s'unir pour promouvoir les questions d'intérêt commun, sans nécessiter toute modification du cadre géographique régional «formel». D'autres groupes pourraient être plus basés sur des «sujets». La communauté a un dossier solide pour l'inclusion de ces types de groupes dans leurs commentaires communautaires et ateliers. Le groupe de travail pense que ces intérêts «ascendants» devraient être reconnus et encouragés.
67. Un examen détaillé des règles possibles régissant de tels groupes est au-delà de la portée de ce rapport et exige en outre la contribution de toutes les parties prenantes de la collectivité, mais les points suivants peuvent aider à illustrer la pensée actuelle du groupe de travail:
 - a. Les groupes potentiels seraient complémentaires au cadre régional formel, et ne le remplaceraient pas.
 - b. Les groupes eux-mêmes ne seraient pas partie de la structure de prise de décision de l'ICANN, mais, bien sûr, ils seraient libres de faire pression pour le soutien des représentants.
 - c. Les «avantages» de la reconnaissance par l'ICANN dépendraient des fonds disponibles, mais devraient être ciblés principalement pour faciliter la communication entre les membres, par exemple pour être capable de tenir des réunions à des conférences de l'ICANN, d'utiliser d'une liste de diffusion de l'ICANN, d'être référencés sur le site web de l'ICANN, et peut-être de fournir des installations pour téléconférences.

¹³ Les demandes couvrent 21 langues différentes, y compris: le chinois, l'arabe, le russe, le cingalais, le tamoul et le thaï. Voir ex., <https://charts.icann.org/public/index-idn.html>.

- d. La reconnaissance peut dépendre du nombre minimum de membres du groupe.

Dispositions transitoires

68. Si le conseil accepte ses autres recommandations, le groupe de travail recommande que le CA demande au personnel de l'ICANN d'élaborer un plan de transition pour passer à un nouveau cadre régions géographiques basé sur le cadre des RIR.
69. Le personnel serait chargé d'élaborer des recommandations sur des sujets de transition/mise en œuvre suivants, y compris:
- Le calendrier et le cadre pour une transition.
 - Recommander que la structure organisationnelle soit chargée de gérer la transition.
 - Le plan de communication pour toute la transition.
 - Développer un processus d'auto-sélection pour les participants de l'ICANN pour se postuler pour modifier la région dans laquelle leur territoire ou pays serait classé sous le système des RIR et un processus pour l'enregistrement de cette information quand une décision est prise.
 - Des lignes directrices pour les SO et AC de l'ICANN et d'autres structures organisationnelles applicables pour appliquer avec souplesse le nouveau cadre géographique.
 - Des critères pour évaluer la mise en œuvre et l'efficacité du nouveau cadre en cinq ans.

Surveillance et examen futur

70. La communauté de l'ICANN ne peut pas prédire des communautés ou des participants potentiels qui ne sont pas encore connus ou peuvent ne pas encore exister. Le nouveau cadre géographique doit être suffisamment souple pour loger des nouveaux joueurs potentiels et de nouvelles régions à mesure qu'ils évoluent. En tant que tel, le conseil a besoin de maintenir la surveillance ultime sur la transition et l'application du nouveau cadre par les communautés individuelles.
71. Le groupe de travail recommande que le conseil appelle à un examen du cadre dans cinq ans. L'adhésion future à un cycle de révision de cinq ans devrait faire partie du programme permanent/régulier du CA qui est suivi et surveillé par le

personnel de l'ICANN.

Résumé des conclusions et recommandations

72. Le groupe de travail affirme que le principe de la diversité géographique reste un concept important dans la communauté de l'ICANN. Cette diversité n'est pas seulement de présence géographique. Des facteurs culturels, linguistiques, économiques et autres facteurs situationnels qui de temps en temps forment des points communs au sein de la communauté Internet doivent également avoir la possibilité d'être abordées.
73. Le groupe de travail conclut que les modifications du cadre original des régions géographiques ont un mérite, et recommande que l'ICANN doive adopter son propre cadre de régions géographiques basé sur l'attribution de pays aux régions qui sous-tendent actuellement à l'organisation des registres régionaux d'internet (RIR). Ce nouveau système de cadre devrait régir la composition du conseil d'administration de l'ICANN et devrait servir comme valeur par défaut pour les autres parties de la communauté de l'ICANN.
74. Avec le cadre des RIR comme une base pour le maintien de la diversité géographique au sein du conseil de l'ICANN, le groupe de travail recommande que le conseil de l'ICANN donne à tous les organisations de soutien aux comités consultatifs particuliers la possibilité de directement demander le nouveau cadre pour leurs opérations ou de présenter au conseil leur propre méthodologie particulière de la diversité qui est plus approprié à leurs caractéristiques uniques d'exploitation et de la communauté.
75. Le groupe de travail recommande qu'à tous les pays et territoires qui, autrement, changeraient de région en raison de la mise en œuvre du nouveau cadre régional devrait être donné une occasion unique de choisir de rester dans leur ancienne région.
76. Le groupe de travail recommande que le conseil envisage d'adopter un processus plus général par lequel les représentants souverains peuvent faire pétition pour la réattribution à une région différente. Un certain nombre de contraintes sont également recommandés.
77. Le groupe de travail recommande que l'ICANN cherche des façons de reconnaître et d'accueillir des groupes d'intérêts spéciaux ou des sous-régions. Ces regroupements «ascendants» seraient complémentaires au cadre régional formel, et ne le remplaceraient pas. Ils ne seraient pas partie de la structure de prise de décision de l'ICANN, mais, ils seraient libres de faire pression pour le soutien des représentants.

78. Enfin, le groupe de travail recommande que le conseil maintienne une surveillance de l'application du personnel du cadre modifié à tous les niveaux au sein de l'organisation de l'ICANN et qu'il examine l'efficacité de son application à des intervalles réguliers. Le groupe de travail recommande que le conseil établisse un calendrier pour les rapports du personnel sur les progrès vers et la gestion réussie du nouveau cadre. Le personnel doit soumettre un statut combiné et des rapports de progrès/d'évaluation 12 mois, 36 mois puis 60 mois après que le conseil approuve formellement toute modification du cadre. Après le rapport de la période initiale de 5 ans, les rapports ultérieurs seraient faits à des intervalles de cinq ans.

#

LISTE DES ANNEXES:

Annexe A : Résumé du personnel et analyse des commentaires sur le rapport intermédiaire de la communauté

Annexe B: Cadre RIR - catégorisation/classification des territoires et pays à certaines régions géographiques.